



**DATE DE PUBLICATION : 2 juin 2026**

Le directeur de la Qualité de vie et des conditions de travail

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à Mme Anne-Sophie MARTENOT, le 2 juin 2026 ;

Vu la délégation de signature donnée par Mme Anne-Sophie MARTENOT, directrice générale des Ressources humaines, à M. Mathias Le MORVAN, directeur de la Qualité de vie et des conditions de travail le 2 juin 2026 ;

Délégation permanente est donnée à M. Denis LHOMME, chef du service mission Handicap et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Phirom KUY, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs à l'exercice des activités du service mission Handicap, dans la limite de 25 000 € HT.

Fait à Paris, le 2 juin 2026

Mathias Le MORVAN